



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
COMITE TERRITORIAL DE FRANCHE - COMTE
COMITE DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Vendredi 1^{er} Juin 2018 au boulodrome de PONT-de-ROIDE

Présent(e)s : Philippe CATTELET, Jean-Louis DEQUAIRE, Jean-Pierre CHALOPIN, Chantal FRACHEBOIS, Jean-Philippe BLAUDET, Michel BILLOD-MOREL, Rémi BOUDAUX, Philippe CHARPIOT, Pierre FOSSAERT, Antoine MARTIN, Yves MOUILLESEAUX.

Absent(e)s excusé(e)s : Pascal MAUGAIN, Sonia CAYOT, Lucien GARRIGOS, Didier LEBAIL, Julien PICON.

Le président Philippe CATTELET, nous demande d'exprimer un moment de recueillement suite au décès de Jean-Marie TOUNIER et de la fille de Sonia et de Michel.

Dure semaine pour le monde de la pétanque, après le départ de Michel DESBOIS, Président de la FFPJP et de Patrick PARNET, licencié de Vesontio.

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2018 est approuvé.

Nombre de licences :

Le nombre de licenciés, à ce jour, est de 1924 pour le département et est en augmentation par rapport à l'année précédente, plus 20.

L'ensemble des présidents de clubs apprécie la rapidité avec laquelle les demandes des licences sont traitées et de l'accueil téléphonique agréable.

Les CDC, CDF, CDJP et CDCV :

Jean-Marie était un joueur émérite, mais il remplissait pour le compte du C.D., depuis sa maladie, dans l'ombre, une partie administrative au combien précieuse, la gestion des championnats CDC et CDC Jeu Provençal.

Il a eu un signe prémonitoire, avant son entrée à l'hôpital, de transmettre quelques éléments de son «travail», à Chantal FRACHEBOIS en qui il avait placé toute sa confiance.

La suite logique revient à Chantal, malgré déjà la lourde tâche de la trésorerie qu'elle gère, de reprendre le flambeau des résultats des deux compétitions, jusqu'à la prochaine A.G.

Que Mesdames et Messieurs les Président(e)s, aient l'amabilité de transmettre les résultats après chaque rencontre, à Chantal, dans les délais les plus courts.

Le CDCF reste géré comme précédemment par Rémi BOUDAUX et le CDCV par Pierre FOSSAERT.

Le deuxième tapis pour l'épreuve de tirs est arrivé et a été remis à Yves pour la prochaine compétition dont il a la responsabilité.

Journée du Comité :

La journée du comité a été fixée, le dimanche 18 novembre, au boulodrome du Rosemont à BESANCON.

Commission des jeunes :

Eric DI ROSA, Président de la commission des jeunes, avait été invité à participer à la réunion du comité. A son grand regret, il n'a pu être parmi nous, du fait qu'il était pris le lendemain à LUNEVILLE, par une réunion des jeunes du grand Est.

Il faut reconnaître l'excellent travail fourni par Eric, depuis qu'il est à la tête de la commission des jeunes.

Suite à l'annulation du championnat de Ligue, il a été mise en place une compétition pour les jeunes à Pontarlier, le dimanche 17 juin, avec l'aval de la J.P.P.

Egalement, à souligner, la journée des Initiateurs qui s'est déroulée à Vercel dans un bon état d'esprit.

Tenues des tables en 2018 :

La tenue des tables pour les différents championnats du comité ainsi que la commission territoriale de F.C. ont été réalisées par un minimum de membres du comité, il faut espérer un peu plus d'engouement pour l'année prochaine.

Un fait exceptionnel s'est produit lors du championnat de tripléte seniors le dimanche 13 mai, à Montferrand-le- Château, le jury a pris la décision de partir au boulodrome de Mont-sous-Vaudrey, en début d'après-midi, car les joueuses et joueurs se sont affrontés sous des trombes d'eau le matin et de ce fait les terrains étaient inondés et impraticables, avant la pause de midi.

Remerciements au C.D. 39 pour la mise à disposition gratuite du boulodrome et à Evelyne et Gilles OUTREY pour l'ouverture des portes et leur disponibilité pour la tenue du bar.

Arbitrage et Discipline :

Antoine MARTIN, Président de la commission d'arbitrage, nous entretient sur un certain nombre de points de règlement, dont il fera part lors de la prochaine réunion des arbitres du département.

Dans un certain nombre de championnats, des joueurs ont des comportements irrespectueux envers d'autres joueurs et joueuses. Cette attitude est inadmissible et intolérable.

Il est demandé aux arbitres de faire respecter le bon déroulement de ces compétitions et de faire appliquer le règlement allant jusqu'aux sanctions.

Il est rappelé que sur décision du jury, la licence peut être gardée à la table de marque en attendant le passage en commission de discipline.

Autre rappel, c'est la table de marque qui décide de l'attribution des terrains en étroite collaboration avec le ou les arbitres, mais nullement les joueurs ou joueuses.

Championnats départementaux 2019 :

L'année 2019 sera l'année novatrice pour l'établissement du calendrier des championnats départementaux dans le Doubs comme dans les autres départements français, car la FFPJP a construit et imposé un calendrier unique pour tous les championnats qualificatifs aux différents championnats de France, le même week-end.

Le comité a passé en revue les différentes dates et a retenu :

Le 5 et 6 avril : Doublette Seniors.

Le 6 avril : Tête à Tête Féminin.

Le 13 et 14 avril : Tripléte Seniors.

Le 14 avril : Tripléte Féminine.

Le 20 et 22 avril : Triplette Jeu Provençal.

Le 25 avril : Triplette Vétérans.

Le 27 avril : Doublette Féminine et Tête à Tête Masculin.

Le 4 et 5 mai : Doublette Jeu Provençal.

Le 11 et 12 mai : Doublette Mixte.

Le 12 mai : Triplette Jeunes.

Le 18 et 19 juin : Triplette Promotion.

Les championnats débuteront à 8h30, arrêt à 12h30 et reprise à 14 heures, mais il faudra impérativement que les deux parties de poule soient terminées avant la pause, sauf pour le jeu provençal.

Les autres dates pour les championnats non qualificatifs pour un championnat de France seront élaborées, lors des réunions de district des 2 et 3 novembre, lors de la confection du calendrier 2019.

Pour les championnats de jeu provençal, triplette et doublette, toutes les équipes qualifiées devront se présenter à la table de marque, le dimanche matin avant 8h30, car le tirage sera effectué le dimanche, cadrages compris.

Modification du cahier des charges des championnats 2019 :

Le carré d'honneur devra être composé de 8 terrains de 15m sur 4m, pour une utilisation à partir des quarts de finale.

Championnat régional Bourgogne Franche Comté :

L'équipe championne dans chaque département sera qualifiée pour le championnat de France.

Suite à la réunion de la commission sportive BFC du 23 avril, il a été proposé que 32 équipes soient qualifiées pour les différents championnats, soit les 8 finalistes de chaque département et 24 autres équipes pour les 8 départements, qui seront qualifiées au ratio des engagés de chaque compétition.

Cette décision sera approuvée au cours de la réunion du CRBFC du samedi 9 juin.

Le comité départemental a approuvé à l'unanimité, moins une voix, que les lieux des différents championnats du CRBFC, aient lieu à un point central pour l'ensemble de la nouvelle région BFC, soit DIJON, soit CHALON-SUR-SAONE ou MONT-SOUS-VAUDREY, pour toutes les années qui viennent, jusqu'en 2020.

Questions diverses :

Le comité décide de revenir sur le montant des récompenses remises lors des championnats des jeunes.

Les vainqueurs recevront un chèque cadeau de 30€ et les finalistes un trophée.

Il faudra également revoir les dates de la coupe de France.

Jean-Louis DEQUAIRE accepte la présidence de la commission sportive à la place du regretté Jean-Marie TOURNIER.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire Général

Le Président

Jean-Pierre CHALOPIN

Philippe CATTELET